

TRANSPORT

DÉCHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné, Monsieur, Madame, Mademoiselle (1) propriétaire, gardien (1) du cheval décharge Monsieur ou le Club Hippique (1) de toute responsabilité quant au transport, embarquement et débarquement de l'animal et du matériel l'accompagnant.

Je déclare :

- connaître le véhicule et l'agréer dans son état actuel ;
- connaître le conducteur et l'agréer ;
- savoir que le conducteur du véhicule n'a pas souscrit d'assurance caisse. Je reconnais en outre que les sommes versées à Monsieur ou au Club Hippique (1) ne représentent qu'une participation aux frais et non le prix d'un transport.

Le conducteur n'étant pas un professionnel du transport, je reconnais que l'article 103 du Code de Commerce, reproduit ci-dessous n'est pas applicable.

L'Article 103 du Code de Commerce dispose :

"Le voiturier est garant de la perte des objets à transporter, hors les cas de force majeure ; il est garant des avaries autres que celles qui proviennent du vice propre de la chose ou de la force majeure. Toute clause contraire insérée dans toute lettre de voiture, tarif ou autre pièce quelconque est nulle".

* Le cheval..... est assuré "mortalité" ou/ et "invalidité" (1).

En cas d'accident entraînant la mise en jeu de cette assurance, je m'engage à faire mon affaire personnelle du sinistre de façon à ce que Monsieur ou le Club Hippique (1) ne soit jamais recherché en responsabilité.

Cette décharge est valable pour l'année civile en cours.

Fait à
le

(1) rayer les mentions inutiles

* à ne faire figurer que dans les hypothèses où le cheval est assuré.